

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h00,

OBJET
Budgets primitifs 2024

(Point n°5)
D 24-011

Date de Convocation :
27 mars 2024

Date d'affichage :
18 avril 2024

Nombre de membres
En exercice : 17

Présents :
9 présents jusqu'au point n°1
11 présents à partir du point n° 2
Votants :
11 votants jusqu'au point n°1
13 votants à partir du point n° 2

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christine DAVID, Mme Françoise KLEFFERT (à partir du point n°2), Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mr Francis NICAISE, Mme Agnès FERAY, Mme Fabienne AUDOUARD (à partir du point n°2), Mme Christine MAHERAULT, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Absents excusés : Mme Christelle DOUIS, Mr François GERNIER, Mr Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER, Mr François DOUIS.

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur Jean MONTIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX
Madame Christelle DOUIS a donné pouvoir à Madame Ghyslaine BERGOGNÉ

Le budget principal du centre communal d'action sociale s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 603 398.19 €
- En section d'investissement à : 139 526.80 €

Le budget annexe (service d'aide à domicile) du centre communal d'action sociale s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 533 945 €
- En section d'investissement à : 3 473 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

APPROUVE les Budgets Primitifs 2024.

AUTORISE Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL 2024

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11		2	

BUDGET ANNEXE SAAD 2024

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11		2	

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S

Anne-Marie PHILIPPEAUX

